

## Comité régional de consultation

Le 12 novembre 2018, centre administratif  
Salle 1  
Heure : 9 h à 12 h

Compte rendu																	
9 h	<p><b>1. Présences</b></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Représentants de la commission</th> <th>Membres du comité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Martine Lapalme</td> <td>Martin Bergeron</td> </tr> <tr> <td>Josée Lapointe</td> <td>Annie Domingue</td> </tr> <tr> <td>Janic Lépine</td> <td>Karine Mathieu</td> </tr> <tr> <td>Dominique Marenger</td> <td>Serge Nadon</td> </tr> <tr> <td>Isabelle Nareau</td> <td>Myriam Turcotte</td> </tr> <tr> <td>Julie Richer</td> <td>Sylvain Tessier</td> </tr> <tr> <td>Luc Sarrasin</td> <td>Karen Walsh</td> </tr> </tbody> </table>	Représentants de la commission	Membres du comité	Martine Lapalme	Martin Bergeron	Josée Lapointe	Annie Domingue	Janic Lépine	Karine Mathieu	Dominique Marenger	Serge Nadon	Isabelle Nareau	Myriam Turcotte	Julie Richer	Sylvain Tessier	Luc Sarrasin	Karen Walsh
	Représentants de la commission	Membres du comité															
	Martine Lapalme	Martin Bergeron															
	Josée Lapointe	Annie Domingue															
Janic Lépine	Karine Mathieu																
Dominique Marenger	Serge Nadon																
Isabelle Nareau	Myriam Turcotte																
Julie Richer	Sylvain Tessier																
Luc Sarrasin	Karen Walsh																
<p><b>2. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Ajouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultations publiques</li> <li>➤ Grille-horaires 10-4 et 9-4</li> <li>➤ Grille horaire de l'école de la Vallée</li> </ul>																	
<p><b>3. Secrétaire de la rencontre</b></p> <p>Karine Mathieu</p>																	
<p><b>4. Échanges sur la compréhension des objets de consultation</b></p> <p>Il y a des échanges sur les objets de consultation prévus à l'entente locale. Nous constatons que certains points sont en lien avec la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) avant certaines modifications. Comme nous ne sommes pas en négociation, les points de consultation demeurent.</p> <p>4-3.06</p> <p>A) S'il y a des changements sur les priorités pédagogiques le comité doit être consulté, exemple : RAI, carrefour de service, cours de sexualité, etc. Les</p>																	

## Compte rendu

nouvelles cartes en formation professionnelle devraient être discutées dans le présent comité ainsi que l'implantation des programmes.

- B) Les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique, sont proposées par le personnel enseignant dans chaque école et approuvées en conseil d'établissement. Article 96.15 (LIP).

La commission scolaire, après consultation du comité de parents, établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique. Article 233 (LIP).

Les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 222 à 224 (LIP), au deuxième alinéa de l'article 231 (LIP) et aux articles 233 à 240 et 243 (LIP) sont exercés après consultation des enseignants. Les modalités de cette consultation sont celles prévues dans une convention collective ou, à défaut, celles qu'établit la commission scolaire. Article 244 (LIP).

Ce sujet sera discuté en janvier ou en avril.

- C) Grille-horaire : lorsque le canevas horaire est modifié, le point doit être discuté dans le comité.

Maquette de cours et d'activités : en lien avec le régime pédagogique au primaire et secondaire.

La consultation devrait avoir lieu en janvier sur ce point.

- D) Les matières dispensées par des spécialistes au primaire, exemple : est-ce que l'art sera enseigné par le titulaire ou par un spécialiste par exemple.

- E) Devrait être déposé à la **fin juin** par la CSL afin que le syndicat consulte les membres.

- F) En juin.

- G) En juin.

- H) Au besoin.

- I) Prévues dans la nationale.

- J) Depuis le bulletin unique, ce n'est pas un point qui revient réellement chaque année.

- K) S'il y a des critères ajoutés par la CSL, ceux-ci devront être soumis au comité.

## Compte rendu

		<p>L) Josée Lapointe enverra aux membres du comité les informations sur les programmes d'accès à l'égalité.</p> <p>M) Plusieurs objets de consultation proviennent de l'entente nationale et de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>.</p>									
<b>5.</b>	<b>Mode de fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La partie patronale dépose un projet de calendrier de fonctionnement.</li> <li>➤ Le comité rappelle que l'ordre du jour doit parvenir aux membres du comité avec la documentation pertinente quatre jours avant la réunion fixée ou, dans certains cas, 15 jours ouvrables avant la tenue de la réunion.</li> <li>➤ Le procès-verbal est produit par le comité et remis à Josée Lapointe dans les cinq jours suivant la réunion.</li> </ul> <p>La consultation du comité se fait en présence de représentants de la commission scolaire pour permettre les échanges sur les positions de chacun afin de favoriser le consensus. En cas de désaccord, la commission scolaire produira un écrit expliquant sa position dans les 15 jours suivants.</p>									
<b>6.</b>	<b>Calendrier scolaire</b>	<p>La commission scolaire dépose officiellement le calendrier scolaire de 2019-2020.</p>									
<b>7.</b>	<b>Prochaines rencontres</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">29 janvier 2019</td> <td style="width: 40%;">13 h 30 à 15 h 30</td> <td style="width: 20%;">CSL : salle 1</td> </tr> <tr> <td>17 avril 2019</td> <td>13 h 30 à 15 h 30</td> <td>CSL : salle 1</td> </tr> <tr> <td>18 juin 2018</td> <td>13 h 30 à 15 h 30</td> <td>CSL : salle 1</td> </tr> </table>	29 janvier 2019	13 h 30 à 15 h 30	CSL : salle 1	17 avril 2019	13 h 30 à 15 h 30	CSL : salle 1	18 juin 2018	13 h 30 à 15 h 30	CSL : salle 1
29 janvier 2019	13 h 30 à 15 h 30	CSL : salle 1									
17 avril 2019	13 h 30 à 15 h 30	CSL : salle 1									
18 juin 2018	13 h 30 à 15 h 30	CSL : salle 1									
<b>8.</b>	<b>Consultations publiques</b>	<p>Point d'information : les équipes enseignantes des écoles Chante-au-Vent et Saint-Joseph seront rencontrées le 19 novembre 2018 concernant le projet d'école alternative dans le secteur sud. Si la consultation publique en venait à la conclusion d'aller de l'avant, le comité sera consulté.</p>									
<b>9.</b>	<b>Les horaires 10-4 et 9-4 A.-N.-Morin</b>	<p>La proposition du temps alloué aux matières doit être élaborée avec les enseignantes et enseignants et approuvée au conseil d'établissement.</p> <p>Lorsqu'il y a un changement d'organisation d'horaire, celui-ci doit être soumis au comité régional de consultation.</p>									
<b>10.</b>	<b>Grille horaire de l'école de la Vallée</b>	<p>La commission scolaire reconnaît ne pas avoir fait le changement d'horaire dans les règles de l'art. Le comité demande à ce que le point soit à la prochaine réunion.</p>									